



Barème des honoraires de transaction Au 1^{er} Janvier 2020

Prix de vente F.A.I.	<u>Honoraires TTC en %</u>
Jusqu'à 150 000 €	Barème fixe : 8 000 € TTC à la charge du mandant
De 150 001 € à 300 000 €	5 % TTC à la charge du mandant
De 300 001 € à 500 000 €	4.5 % TTC à la charge du mandant
Au-delà de 500 000 €	4 % TTC à la charge du mandant

Parkings et box : forfait fixe 2 500 euros TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Barème en vigueur au 1er Janvier 2020.